

ont du superflu, la proportion varie entre 1 et 10 pour cent, c'est-à-dire que les fournisseurs reçoivent des milliers de francs, pendant que les pauvres et les œuvres en obtiennent à peine quelques centaines.

3. Les fournisseurs sont extrêmement sensibles à la question de clientèle. Elever chaque jour le chiffre de leurs affaires, gagner quelque client de plus, de ceux qui payent bien, voilà le rêve de tout commerçant.

4. Dans la multitude des petits ateliers appartenant aux divers fournisseurs répandus sur la surface d'une grande ville, il y en a un bon nombre qui sont des foyers de corruption et d'impiété, où va se perdre la jeunesse ouvrière, au sortir de nos écoles.

De ces quatre faits, découlent logiquement ce corollaire :

Les catholiques ont le devoir de prêter la plus grande attention à ce que devient l'argent de leurs dépenses journalières, et d'en diriger le cours au profit du travail chrétien.

II

Il est manifeste que si, par un concert universel, la quantité gigantesque de nos achats quotidiens, au lieu d'aller entretenir le vice et l'impiété, comme la chose se passe chaque jour, prenait régulièrement la direction des bons ateliers, ceux-ci acquerraient une prospérité croissante, qui profiterait tout entière à l'honnêteté des mœurs et à la pureté de la foi dans le monde du travail.

Les ateliers n'étant que les écoles secondaires et supérieures des enfants du peuple, notre droit et notre devoir de les rendre chrétiens, en usant pour cela de nos dépenses, sont aussi incontestables que notre droit et notre devoir de créer, avec nos aumônes, des écoles primaires catholiques.

Si, fermement résolus de protéger le travail chrétien, nous dirigions nos moindres dépenses de manière à corriger les mauvais ateliers en récompensant les bons, alors nos actions les plus ordinaires seraient autant d'actes de charité.

La protection du travail chrétien n'est donc que la pratique de la justice sociale. L'ordre et la paix exigent impérieusement qu'on encourage ceux qui font le bien, et qu'on décourage ceux qui font le mal. A la vérité, le pouvoir public peut seul punir les criminels ; mais chacun de nous peut récompenser les bons. Il suffit de leur